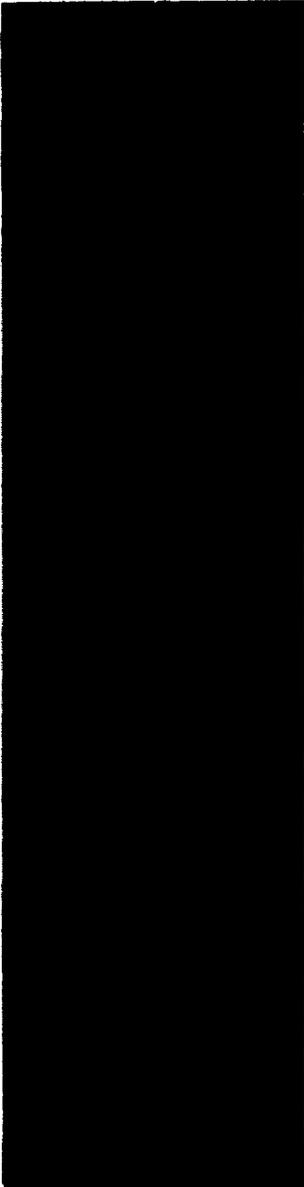


SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET INTERNATIONALES

DEPARTEMENT DES STATISTIQUES DES TRANSPORTS

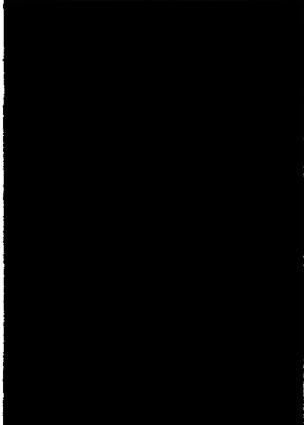


**PARC DES VÉHICULES UTILITAIRES
IMMATRICULÉS AU 1^{er} JANVIER 1973
CLASSÉS SUIVANT LE POIDS TOTAL
AUTORISÉ EN CHARGE**

Véhicules de moins de 10 ans

19-21, rue Mathurin-Régnier, 75732 PARIS Cédex 15

Téléphone : 306.97.05 — 566.93.56



OCTOBRE 1974

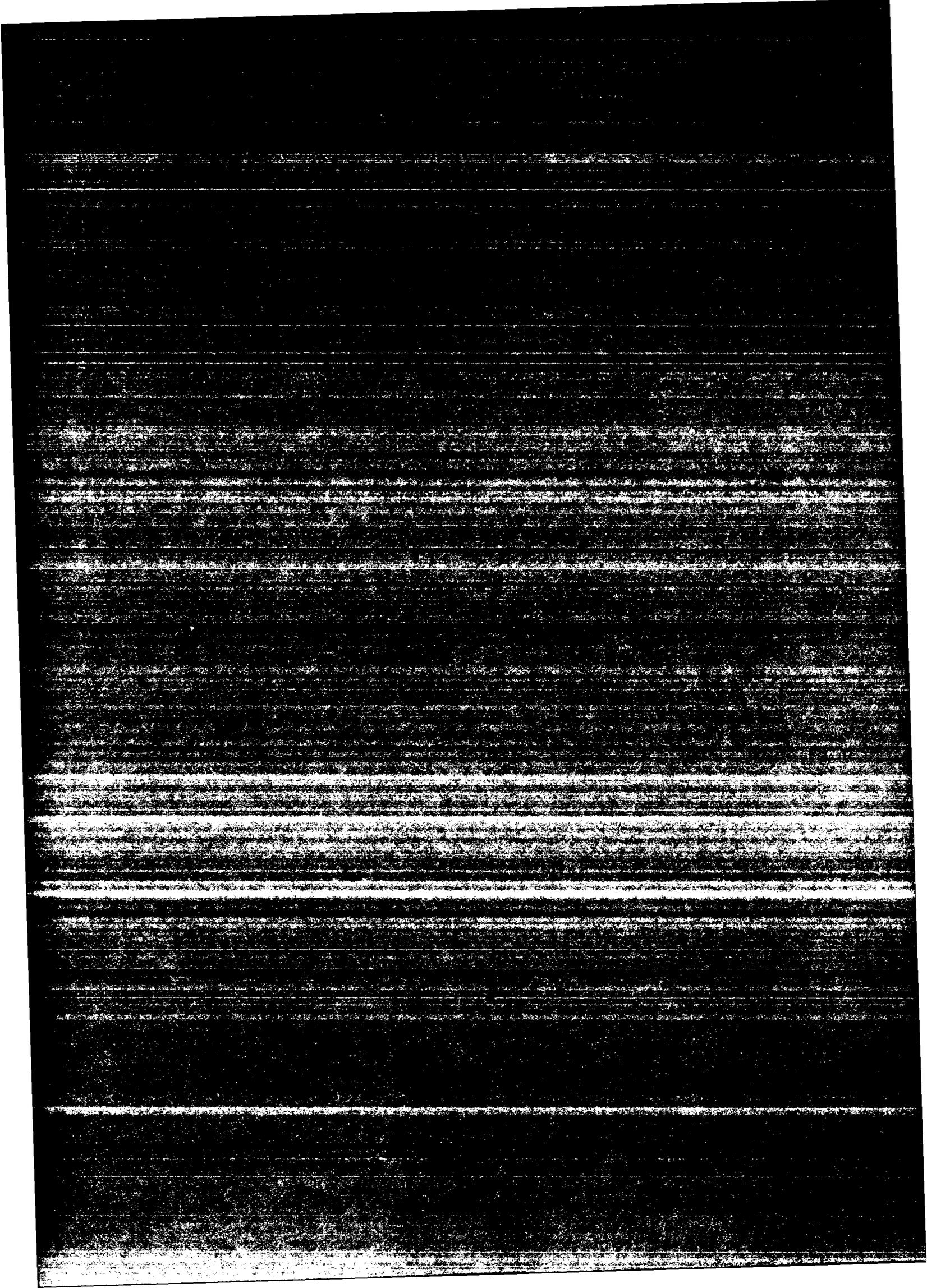
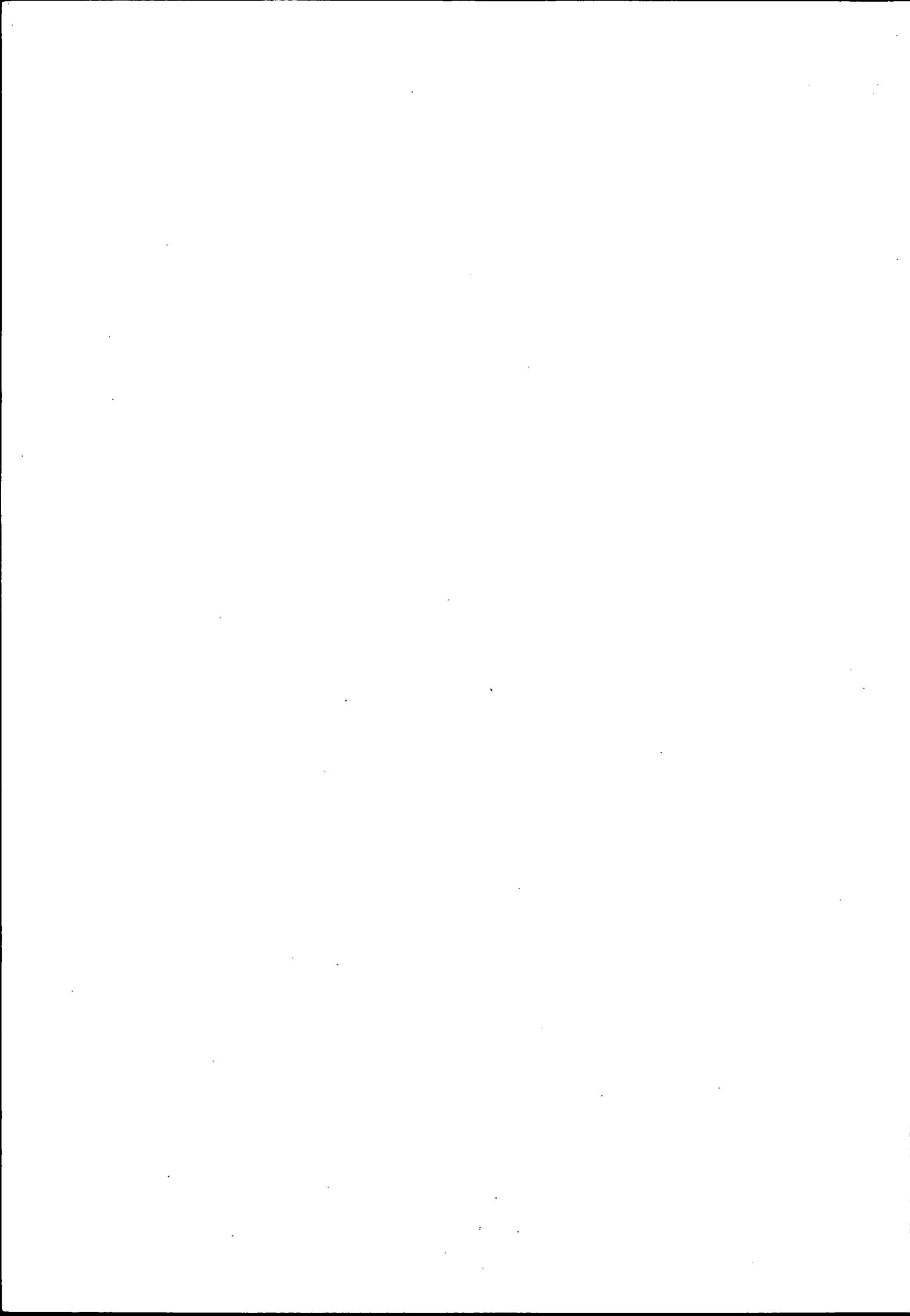


Table des matières

	Page
- Note au lecteur	3
- Camions, camionnettes et véhicules spéciaux	
Ensemble des professions- diagramme 1	4
Public - diagramme 2	5
Ensemble des professions	
Années de première mise en circulation 1963 à 1967 - diagramme 3 A	6
Années de première mise en circulation 1968 à 1972 - diagramme 3 B	6
- Semi-remorques	
Public et privé - diagramme 4	7
- Remorques	
Ensemble des professions - diagramme 5	8
Public - diagramme 6	9
- Tracteurs routiers	
Public et privé - diagramme 7	10
- Véhicules de transports en commun de personnes	
Public et privé - diagramme 8	11



Note au lecteur

Ce fascicule présente la répartition du parc des véhicules utilitaires selon le poids total autorisé en charge, tel qu'il apparaît au fichier des cartes grises détenu par le Département des Statistiques des Transports du Service des Affaires Economiques et Internationales.

Ce fichier contient un nombre important de cartes grises correspondant en fait à des véhicules détruits ou hors d'usage (encore que cette dernière notion soit en partie subjective), certains propriétaires omettant de restituer, comme ils le devraient, les cartes grises correspondantes à l'administration.

En ce qui concerne les véhicules de plus de 10 ans d'âge, les enquêtes de trafic effectuées de façon permanente par le Département des Statistiques des Transports donnent les estimations suivantes de parc détruit ou hors service par rapport au parc immatriculé :

- 50 % pour les camions et camionnettes
- 28 % pour les semi-remorques
- 32 % pour les remorques

C'est la raison pour laquelle ces véhicules n'ont pas été repris ici.

Le parc étudié ne comprend donc que les véhicules immatriculés pour la première fois postérieurement au 1er Janvier 1963.

Pour ces derniers véhicules, les enquêtes de trafic donnent les estimations suivantes de parc détruit ou hors service par rapport au parc immatriculé :

- 9 % pour les camions et camionnettes
- 7 % pour les semi-remorques
- 4 % pour les remorques

Le parc étudié comprend finalement 1.980.185 véhicules, dont plus des 4/5 sont des camions, camionnettes et véhicules spéciaux.

Les véhicules sont classés par demi-tonne de P.T.A.C.. Des commentaires sont donnés tableau par tableau.

Lorsqu'une profession est indiquée, il s'agit de celle du propriétaire du véhicule; ce dernier peut être différent de l'utilisateur habituel du véhicule.

Dans les diagrammes, les effectifs sont représentés par des surfaces. Les véhicules militaires, les véhicules de l'administration, les véhicules agricoles sont exclus de ces statistiques. En particulier, les tracteurs routiers ne comprennent ni les tracteurs agricoles, ni les tracteurs forestiers.

*

Toutes observations ou suggestions sur le présent fascicule sont à adresser
à M. Roland CURTET - Département des Statistiques des Transports
19/21. Rue Mathurin Régnier 75732 PARIS CEDEX 15
Téléphone : 306 97 05

Parc des camions, camionnettes et véhicules spéciaux immatriculés au 1^{er} janvier 1973

(années de première mise en circulation 1963 à 1972)

ENSEMBLE DES PROFESSIONS

Le parc des camions, camionnettes et véhicules spéciaux s'élève à 1.701.483 soit 86 % des véhicules utilitaires. On constate une décroissance rapide des effectifs à partir des petits tonnages. Le diagramme 2 (public-page 5) montre une décroissance des effectifs beaucoup moins rapide, avec de nombreuses pointes. Ces dernières sont fortement atténuées dans le présent diagramme (ensemble des professions). En effet, le parc privé qui représente 90 % du parc total des moins de 10 ans n'est pas soumis au décret sur la Coordination et l'Harmonisation des Transports : les pointes dues à ce décret sont donc masquées ici.

P.T.A.C. (en tonnes)	Nombre de véhicules	Pourcentages du total	Pourcentages cumulés
0,1 t à 0,9 t	141.192	8,3 %	8,3 %
1,0 t à 1,4 t	494.417	29,1 %	37,4 %
1,5 t à 2,5 t	348.092	20,4 %	57,8 %
2,6 t à 3,5 t	339.097	19,9 %	77,7 %
3,6 t à 5,9 t	105.746	6,2 %	83,9 %
6,0 t à 10,9 t	106.350	6,3 %	90,2 %
11,0 t à 19,0 t	127.927	7,5 %	97,7 %
19,1 t à 26,0 t	30.848	1,8 %	99,5 %
26,1 t et plus	1.402	0,1 %	99,6 %
non déterminés	6.412	0,4 %	100,0 %
TOTAL	1.701.483	100,0 %	

MILLIERS
DE
VEHICULES

500

450

400

350

300

250

200

150

100

50

Plus de la moitié du parc est constituée de camionnettes de P.T.A.C.

≤ 2,5 tonnes. Ces véhicules peuvent être utilisés en location, sans être soumis au décret sur la Coordination et l'Harmonisation des Transports ; ils permettent le transport sans inscription au registre des transporteurs routiers.

2,6 t à 3,5 t : camions légers pouvant être conduits sans permis poids lourd.

3,6 t à 5,9 t : camions légers permettant le transport public avec seulement un certificat d'inscription de l'entreprise au registre des transporteurs routiers, sans licence.

6,0 t à 10,9 t : camions munis d'une licence C s'ils font du transport public.

11,0 t à 19,0 t : camions munis d'une licence B s'ils font du transport public. 19 t est la limite permise par le code de la route pour les véhicules à deux essieux.

19,1 t et plus : camions à trois essieux ou plus. Dans le transport public, ils sont munis d'une licence A. 26 t représente la limite générale autorisée pour les véhicules simples (non articulés).

Les camions inscrits au fichier avec un P.T.A.C. supérieur sont des convois exceptionnels ou résultant d'erreurs d'inscription.

Dans ce diagramme 1, la pointe la plus haute (1,0 t à 1,4 t) correspond à la présence des véhicules de 1,0 t qui représentent à eux seuls 14,6 % du parc, avec un effectif de 248.757 véhicules.

□ 6412 véhicules de P.T.A.C. non déterminé

P.T.A.C. (tonnes)

DIAGRAMME 2

Parc des camions, camionnettes et véhicules spéciaux immatriculés au 1^{er} janvier 1973

(années de première mise en circulation 1963 à 1972)

PUBLIC

Les deux pointes les plus importantes sont :

- à 5,9 t (près de la limite du transport sans licence)
16.811 véhicules, soit 10,2 % du parc public.
- à 19,0 t (limite de la licence B, et des véhicules à deux essieux)
14.889 véhicules, soit 9,0 % du parc public.

P.T.A.C. (en tonnes)	Nombre de véhicules	Pourcentage du total	Observations
≤ 2,5 t	46.954	28,4 %	
2,6 t à 3,5 t	26.867	16,3 %	
3,6 t à 6,0 t	24.037	14,6 %	Permis poids lourd
6,1 t à 10,9 t	16.892	10,2 %	Licence C
11,0 t à 19,0 t	37.543	22,7 %	Licence B
19,1 t et plus	12.303	7,5 %	Licence A
non déterminé	445	0,3 %	
TOTAL	165.041	100,0 %	

MILLIERS
DE
VEHICULES

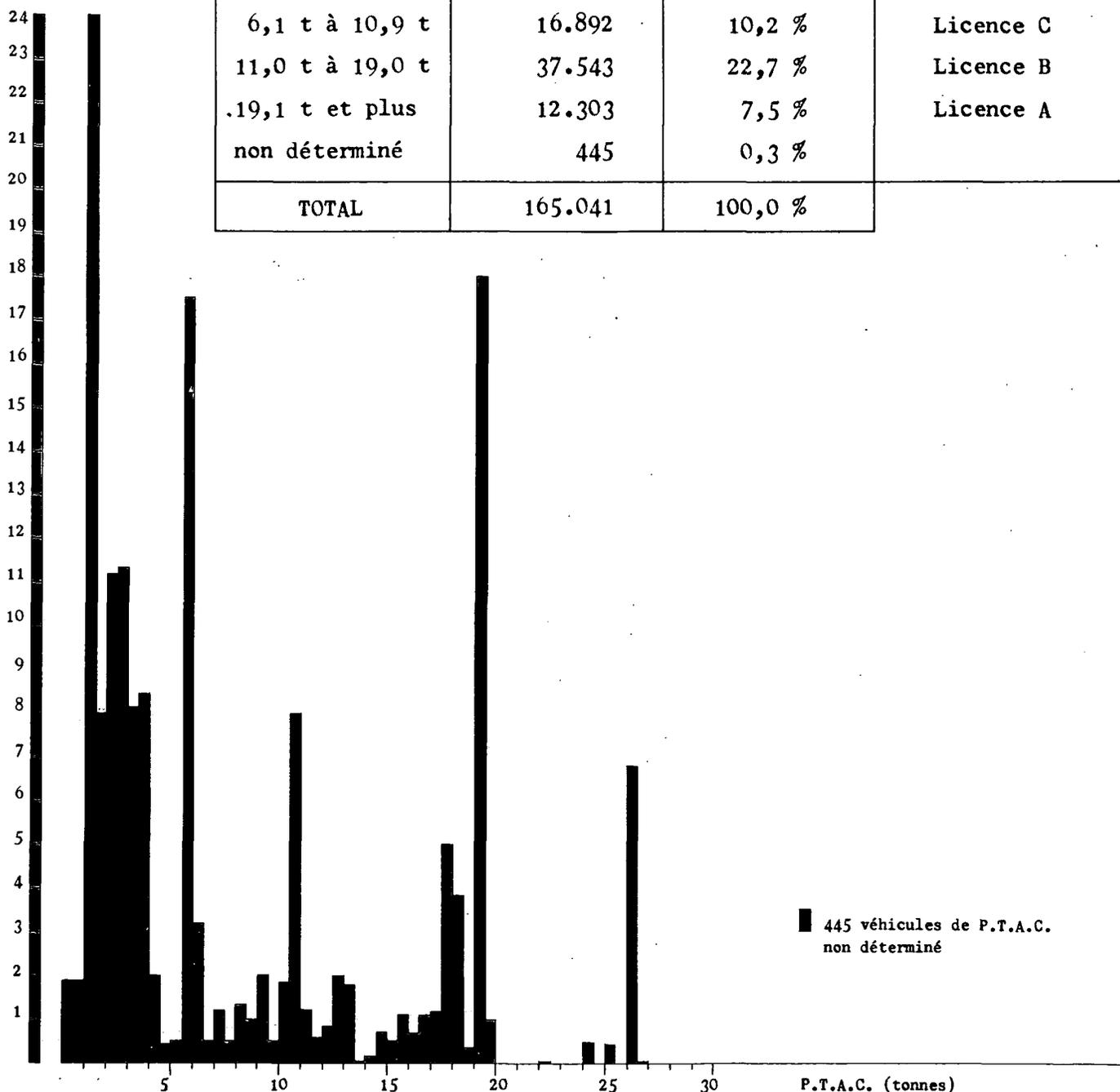


DIAGRAMME 3 A Parc des camions, camionnettes et véhicules spéciaux immatriculés au 1^{er} janvier 1973

(années de première mise en circulation 1963 à 1967)
ENSEMBLE DES PROFESSIONS

NOMBRE de
VEHICULES

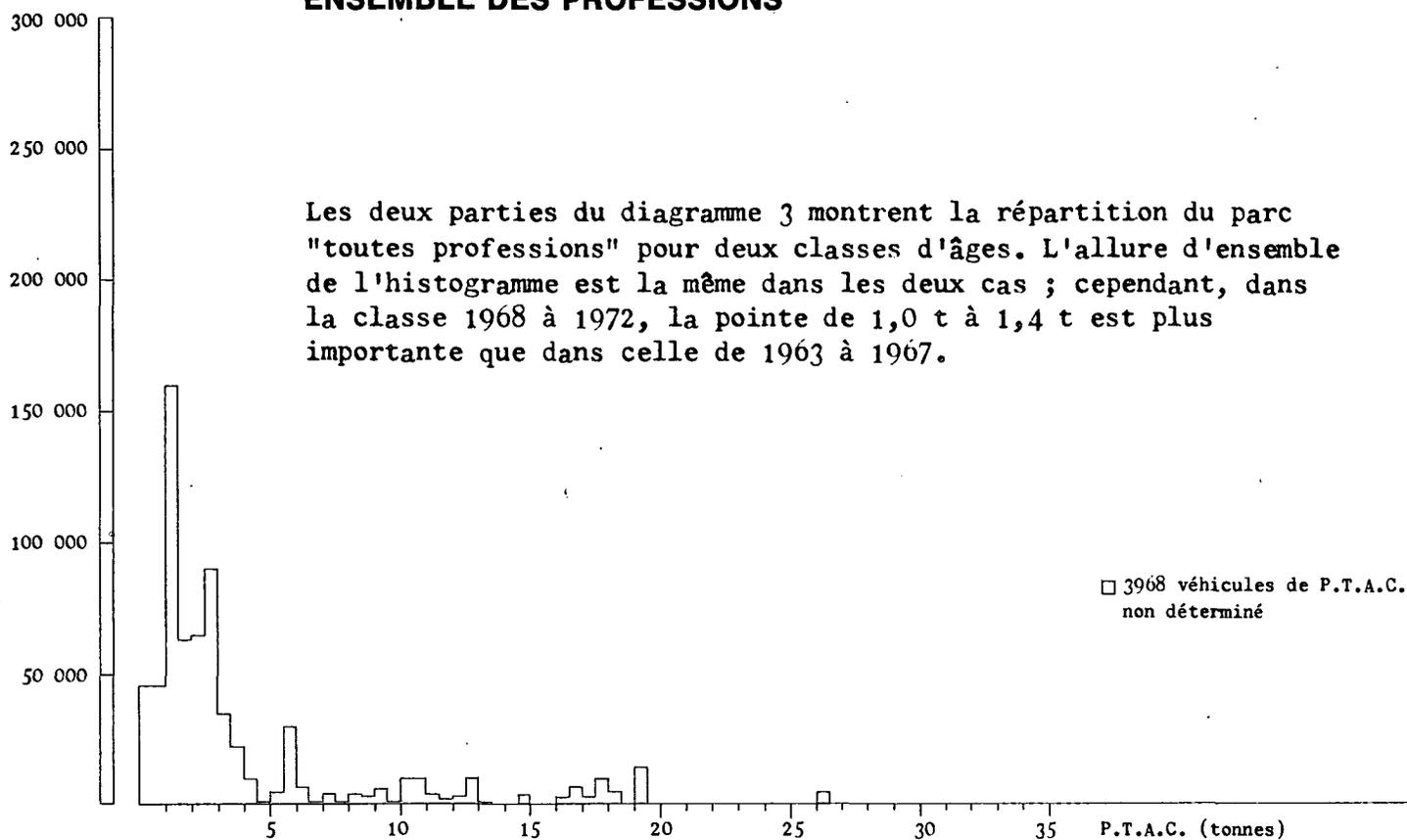


DIAGRAMME 3 B Parc des camions, camionnettes et véhicules spéciaux immatriculés au 1^{er} janvier 1973

(années de première mise en circulation 1968 à 1972)
ENSEMBLE DES PROFESSIONS

NOMBRE de
VEHICULES

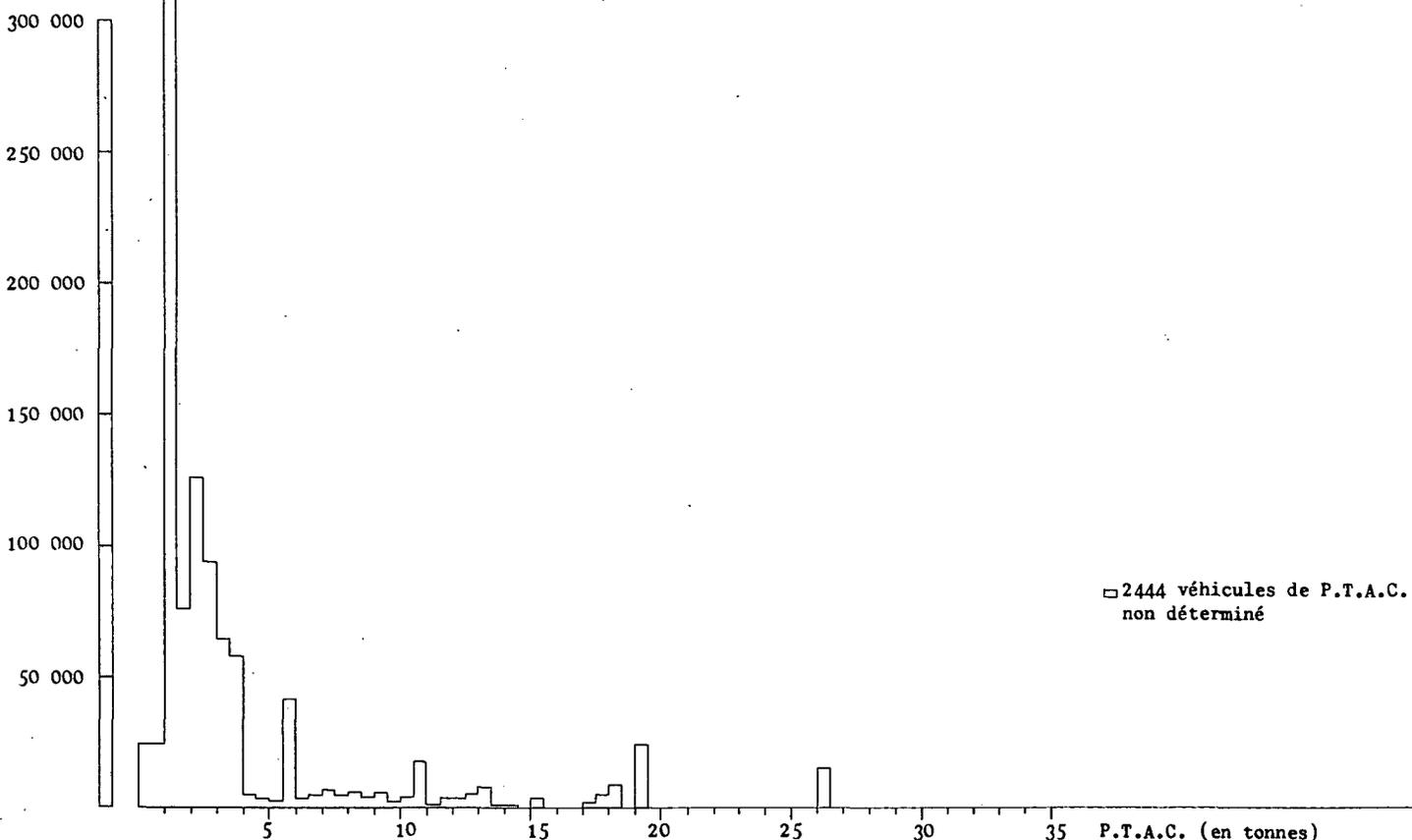


DIAGRAMME 4

Parc des semi-remorques immatriculées au 1^{er} janvier 1973

(années de première mise en circulation 1963 à 1972)

PUBLIC ET PRIVÉ

Le parc des semi-remorques s'élève à 84.012, soit 4,2 % du parc des véhicules utilitaires.

Le phénomène principal est la concentration à 29 t de P.T.A.C. :

- toutes professions : 37.501 véhicules, soit 44,6 % du parc.
- public : 24.858 véhicules, soit 48,2 % du parc public.

Ce P.T.A.C. permet d'atteindre, avec des tracteurs de 6 t la limite anciennement permise (35 t) par le code de la Route pour les véhicules articulés. La limite actuelle est de 38 t.

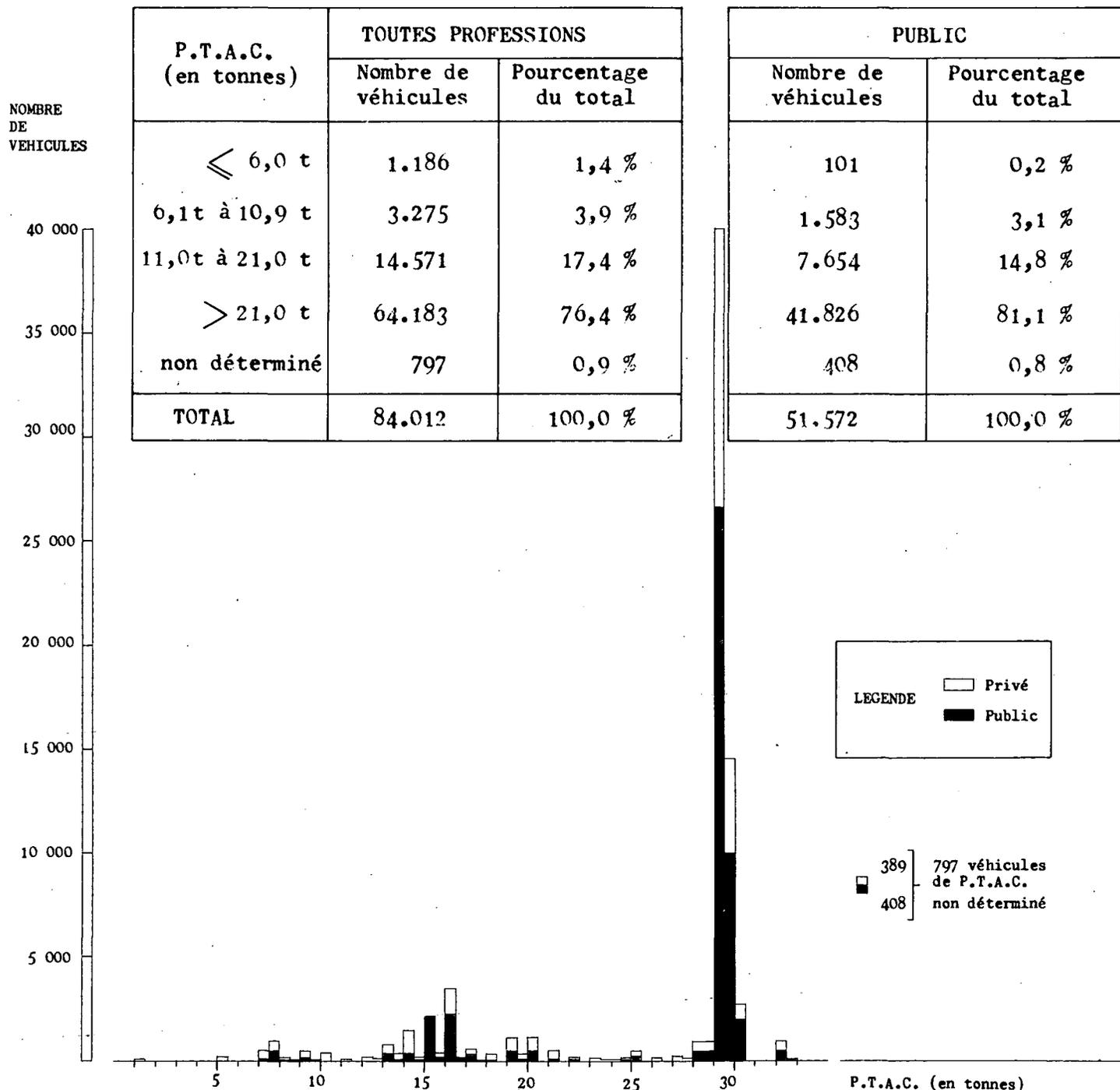
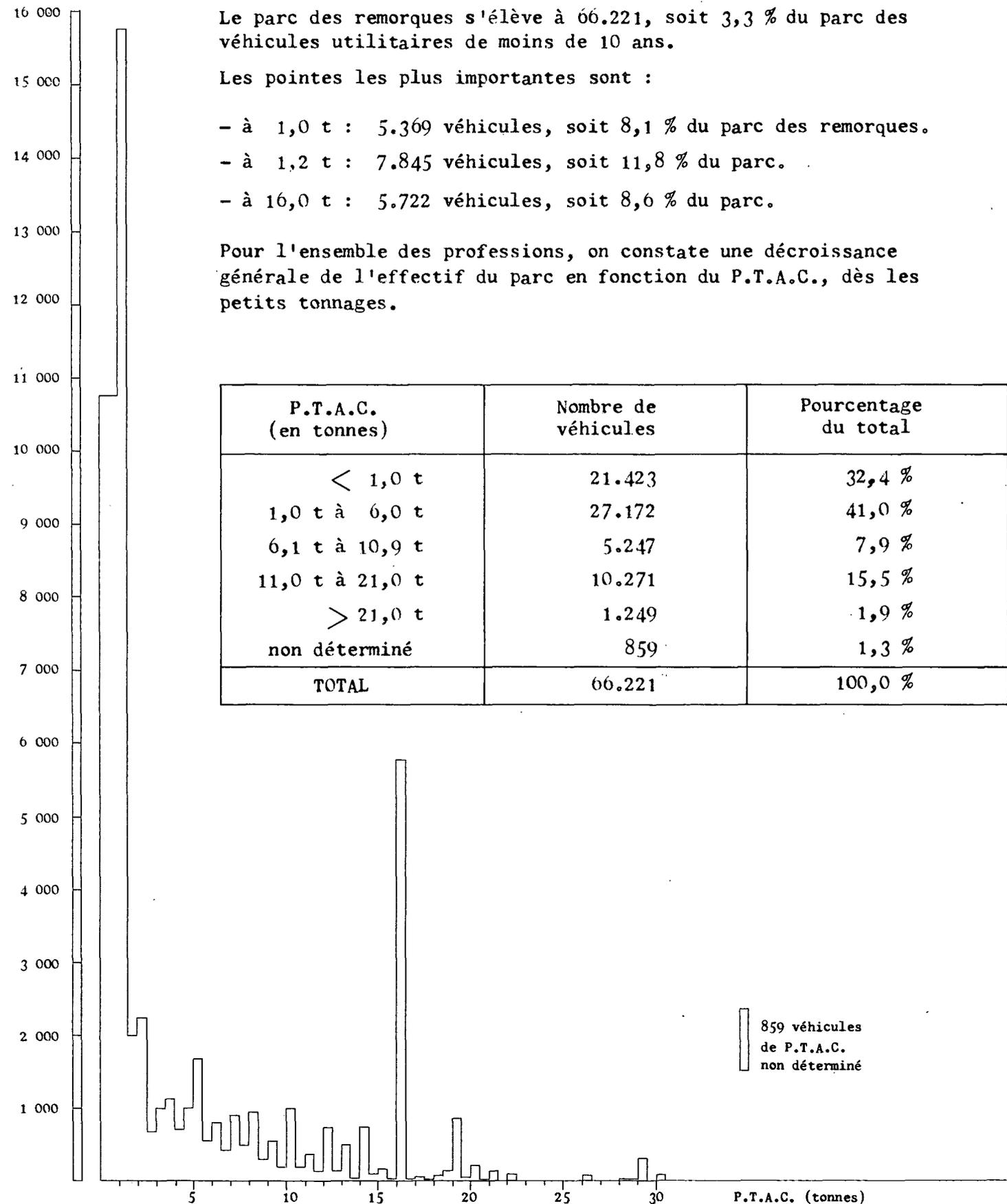


DIAGRAMME 5

**Parc des remorques
immatriculées au 1^{er} janvier 1973**
(années de première mise en circulation 1963 à 1972)
ENSEMBLE DES PROFESSIONS

NOMBRE
DE VEHICULES



Le parc des remorques s'élève à 66.221, soit 3,3 % du parc des véhicules utilitaires de moins de 10 ans.

Les pointes les plus importantes sont :

- à 1,0 t : 5.369 véhicules, soit 8,1 % du parc des remorques.
- à 1,2 t : 7.845 véhicules, soit 11,8 % du parc.
- à 16,0 t : 5.722 véhicules, soit 8,6 % du parc.

Pour l'ensemble des professions, on constate une décroissance générale de l'effectif du parc en fonction du P.T.A.C., dès les petits tonnages.

P.T.A.C. (en tonnes)	Nombre de véhicules	Pourcentage du total
< 1,0 t	21.423	32,4 %
1,0 t à 6,0 t	27.172	41,0 %
6,1 t à 10,9 t	5.247	7,9 %
11,0 t à 21,0 t	10.271	15,5 %
> 21,0 t	1.249	1,9 %
non déterminé	859	1,3 %
TOTAL	66.221	100,0 %

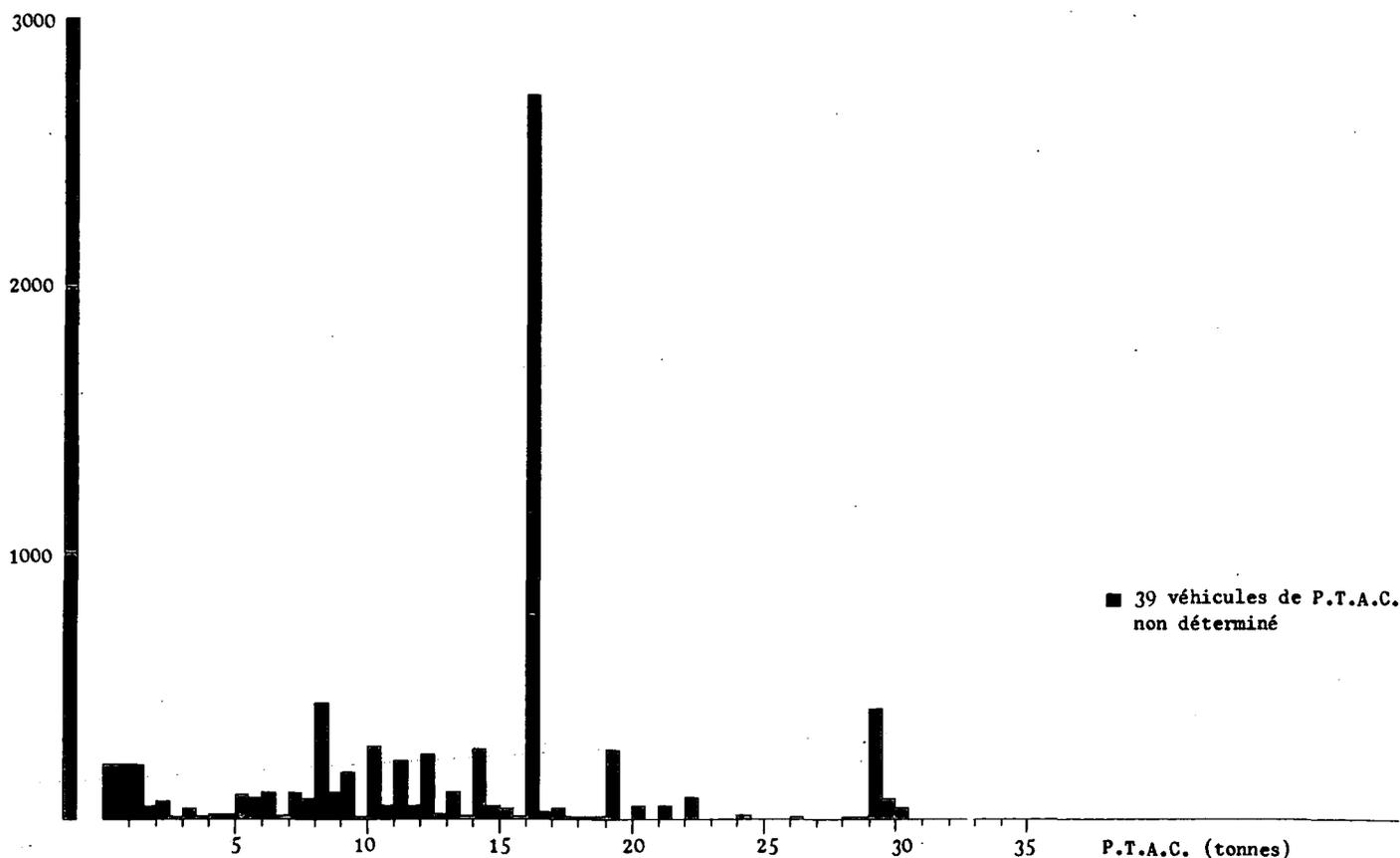
DIAGRAMME 6

**Parc des remorques
immatriculées au 1^{er} janvier 1973**
(années de première mise en circulation 1963 à 1972)
PUBLIC

La répartition dans le transport public présente un maximum à 16,0 t : ce tonnage échappe à la taxe à l'essieu (perçue de 16,5 t à 19 t en 1968, 69, 70 ; de 17,5 t à 19 t à partir de 1971). De plus, l'utilisation avec un véhicule tracteur et porteur de 19 t permet d'atteindre l'ancienne limite permise (35 t) par le Code de la Route. Nous trouvons 2728 remorques de 16,0 t, soit 37,9 % du parc public.

P.T.A.C. (en tonnes)	Nombre de véhicules	Pourcentage du total
≤ 6,0 t	1.097	15,3 %
6,1 t à 10,9 t	1.273	17,7 %
11,0 t à 21,0 t	4.200	58,4 %
> 21,0 t	581	8,1 %
non déterminé	39	0,5 %
TOTAL	7.190	100,0 %

NOMBRE
DE
VEHICULES

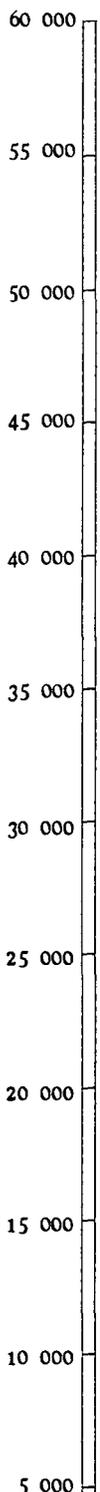


Parc des tracteurs routiers immatriculés au 1^{er} janvier 1973

(années de première mise en circulation 1963 à 1972)

PUBLIC ET PRIVÉ - classement selon le poids total roulant.

NOMBRE DE VEHICULES



Le parc des tracteurs routiers s'élève à 78.179 véhicules, soit 3,9 % du parc des véhicules utilitaires. La répartition est faite suivant le poids total roulant.

Plus de la moitié du parc correspond au P.T.R. de 35 t, ancienne limite permise pour les ensembles articulés :

- toutes professions : 54.317 véhicules, soit 69,5 % du parc.
- public : 35.791 véhicules, soit 75,3 % du parc public.

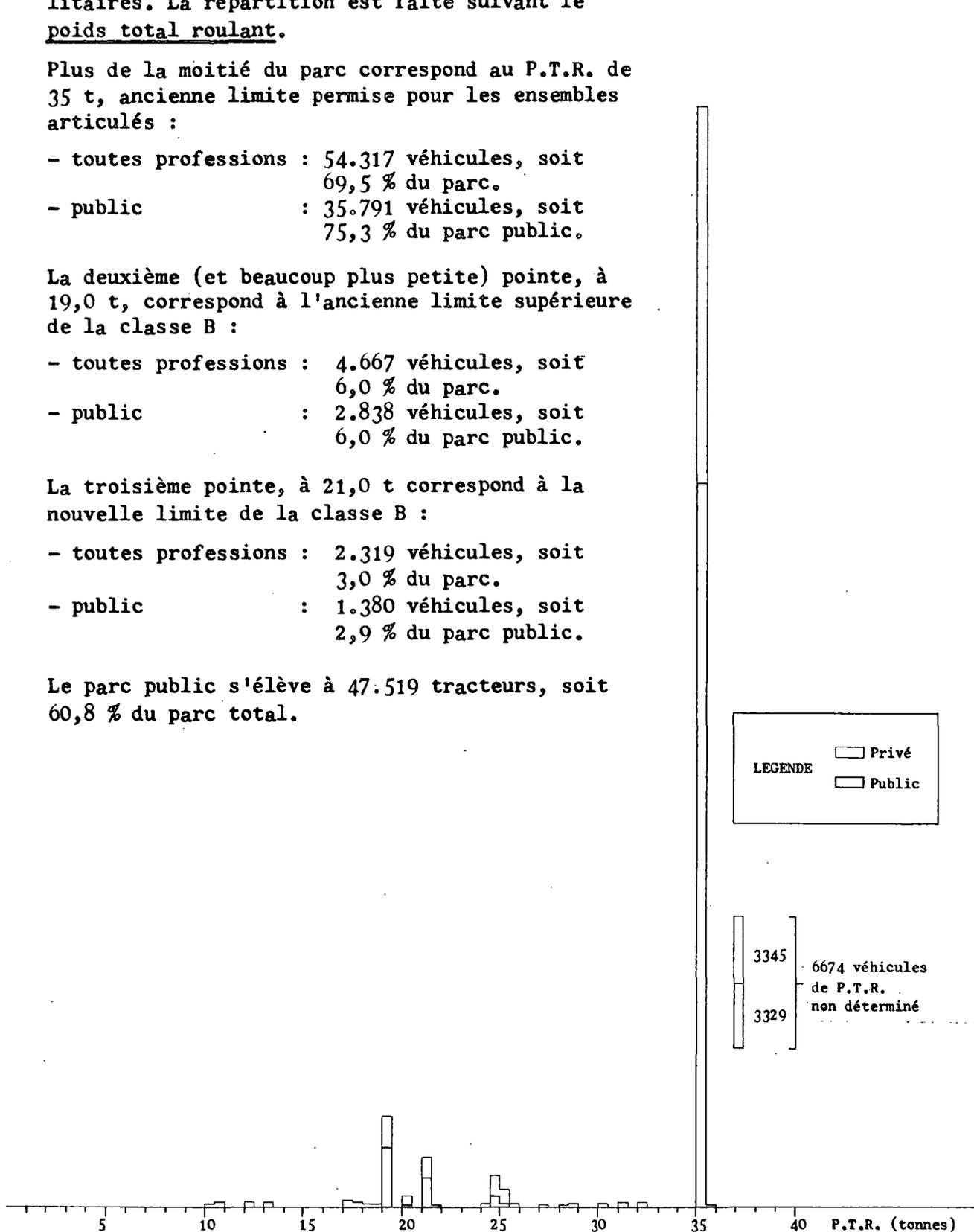
La deuxième (et beaucoup plus petite) pointe, à 19,0 t, correspond à l'ancienne limite supérieure de la classe B :

- toutes professions : 4.667 véhicules, soit 6,0 % du parc.
- public : 2.838 véhicules, soit 6,0 % du parc public.

La troisième pointe, à 21,0 t correspond à la nouvelle limite de la classe B :

- toutes professions : 2.319 véhicules, soit 3,0 % du parc.
- public : 1.380 véhicules, soit 2,9 % du parc public.

Le parc public s'élève à 47.519 tracteurs, soit 60,8 % du parc total.



LEGENDE
 [white box] Privé
 [grey box] Public

3345
 3329
 } 6674 véhicules de P.T.R. non déterminé

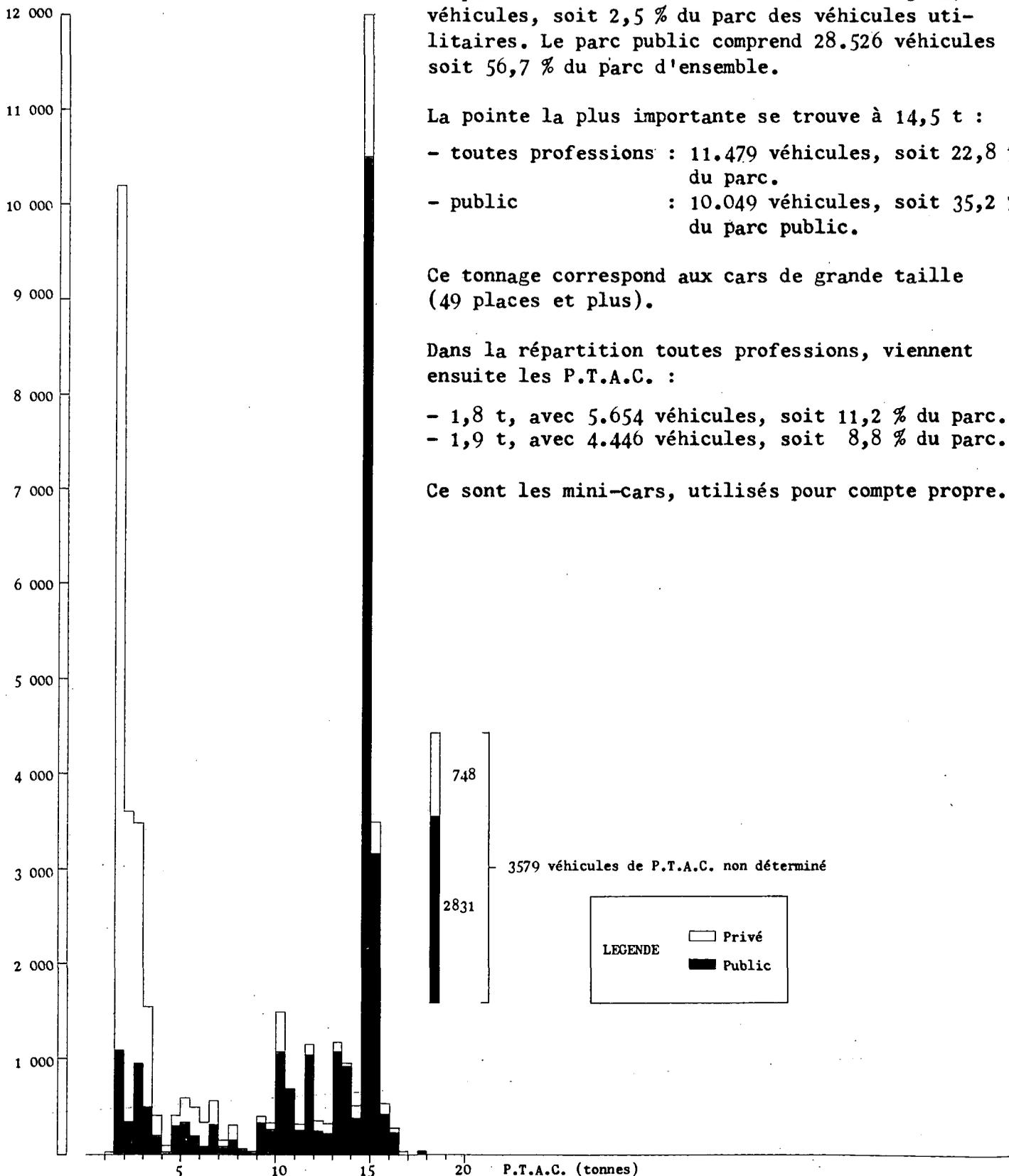
DIAGRAMME 8

Parc des véhicules de transports en commun de personnes immatriculés au 1^{er} janvier 1973

(années de première mise en circulation 1963 à 1972)

PUBLIC ET PRIVÉ

NOMBRE DE VEHICULES



Le parc des autobus et autocars s'élève à 50.290 véhicules, soit 2,5 % du parc des véhicules utilitaires. Le parc public comprend 28.526 véhicules soit 56,7 % du parc d'ensemble.

- La pointe la plus importante se trouve à 14,5 t :
- toutes professions : 11.479 véhicules, soit 22,8 % du parc.
 - public : 10.049 véhicules, soit 35,2 % du parc public.

Ce tonnage correspond aux cars de grande taille (49 places et plus).

Dans la répartition toutes professions, viennent ensuite les P.T.A.C. :

- 1,8 t, avec 5.654 véhicules, soit 11,2 % du parc.
- 1,9 t, avec 4.446 véhicules, soit 8,8 % du parc.

Ce sont les mini-cars, utilisés pour compte propre.

LEGENDE

□ Privé

■ Public

3579 véhicules de P.T.A.C. non déterminé

Toutes observations ou suggestions sur le présent fascicule sont à adresser
à M. Roland CURTET - Département des Statistiques des Transports
19/21. Rue Mathurin Régnier 75732 PARIS CEDEX 15
Téléphone : 306 97 05